



Paris le 01/09/2016

Comment obtenir un passeport sportif à la Ligue de Paris de Karaté ?

Procédure saison 2016 - 2017

Le formulaire de demande de passeport peut être renseigné par le licencié ou par le club.

Il doit être adressé uniquement par courrier, accompagné d'un chèque à l'ordre de « Ligue de Paris de karaté » à l'adresse suivante :

Ligue de Paris de karaté, Passeports - 2 bis rue Henri Regnault, 75014 PARIS

La ligue de Paris envoie le (les) passeport(s) sportif(s) à l'adresse indiquée sur la demande.

Un club peut commander plusieurs passeports sans indication des informations concernant les licenciés.

Délai de délivrance : 10 jours environ

➡ Anticiper la demande en vue d'une compétition ou d'un examen de grade et prévoir aussi le délai d'acheminement de la Poste.

Aucune demande urgente ne sera prise en compte.

Coût des passeports – saison 2016-2017

- | | |
|---|------|
| - Passeport Karaté enfant (jusqu'à Benjamin : 11 ans) : | 12 € |
| - Passeport Karaté adulte (à partir de Minime : 12 ans) : | 20 € |
| - Passeport Arts Martiaux Vietnamiens adulte et enfant : | 20 € |
| - Passeport Krav Maga adulte et enfant : | 20 € |
| - Passeport Wushu adulte et enfant | 20 € |
| - Passeport Yoseikan Budo adulte et enfant | 20 € |

Le passeport est valable 8 ans. Passé ce délai, il devra être renouvelé.

IMPORTANT – Prière de ne pas déposer de demande de passeport, de dossier d'inscription ou autre courrier dans la boîte aux lettres ou sous la porte sous peine de ne pas être pris en compte (pas de permanence).